

2025/357

NB

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES



## SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le quinze septembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune de Toulouges, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal située parc de Clairfont, sous la présidence de Monsieur Nicolas BARTHE, Maire.

<b>Date de la convocation :</b> 09/09/2025	<b>Présents :</b> Nicolas BARTHE, Laurent LOPEZ, Aurélie PASTOR-BARNEOUD, Eric GARAVINI, Christine MALET, Thierry SEGARRA, Stéphanie GOMEZ, Eric BOSQUE, Pascale MICHEL, Béatrice BAILLEUL, Patrice PASTOU, Sandra FERRER, Audrey CALVET, Vanessa BLAY, Sandrine RABASSE, Rudy KLEIN, Martial MIR, Franck DE LA LLAVE, Isabelle OSTERSTOCK, Patrick LANNES, Fabrice SCHORDING
<b>Nombre de conseillers :</b>	
<b>En exercice :</b> 27	
<b>Présents :</b> 21	<b>Absents excusés ayant donné procuration :</b> Serge CIVIL procuration à Pascale MICHEL, Bernard PAGES procuration à Eric BOSQUE, Michel PLAZA procuration à Patrick LANNES
<b>Votants :</b> 24	<b>Absents excusés :</b> Florian GUZDEK <b>Absents :</b> Jean Charles FESQUET, Fabien BATLLE <b>Secrétaire de séance :</b> Audrey CALVET

### EMPRUNTS 2025 DE LA COMMUNE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

Laurent LOPEZ expose :

La commune a eu l'opportunité avec la Banque Populaire et cela a fait l'objet des deux décisions présentées ce soir en information par délégation du maire, d'emprunter 50 000 € sur 20 ans au taux de 3.24% et 150 000 € sur 20 ans au taux de 3.27% le mois dernier.

Il rappelle que l'emprunt d'équilibre voté au budget est de 2 643 334 €.

Afin d'anticiper les besoins de fin d'année et ceux de 2026, une consultation a été lancée avec notre cabinet ORFEOR et Monsieur Midou le 5 août dernier pour contracter un emprunt de 1 000 000 €.

Il donne lecture du rapport d'analyse de Monsieur Midou reçu ce jour :

- 7 établissements ont répondu favorablement, apportant un taux de couverture de 700%, un record pour la ville. Ce résultat est aussi très supérieur à la moyenne nationale de début d'année (425%) et aux 300% de notre consultation en 2021, preuve du redressement des finances de la commune.
- Le choix final recommandé est la Société Générale à taux variable avec un index à Euribor 3 mois +1.03% ou le Crédit Mutuel avec un taux fixe 3.50%, les deux sur 20 ans.
- Il précise que sur la notation de ces offres au niveau national de l'observatoire Orféor, un taux fixe sur 20 ans à 3.44% est « Très bon » et un E3M à 0.81+marge est côté aussi « Très bon ». Nos deux offres sont donc de très bonnes propositions.

2025/358

NB

Un débat s'engage sur l'opportunité d'anticiper la totalité de la somme au Crédit Mutuel et de procéder comme conseillé par le cabinet Orféor à des placements de trésorerie suite aux cessions d'actifs de 2024 et 2025 car l'offre du Crédit Mutuel doit être validée avant fin septembre ou ; de choisir l'offre de la Société Générale qui permet une mobilisation étalée jusqu'en juin 2026 et un passage à taux fixe sur décision. L'offre à taux variable serait de  $2.053+1.03 = 3.083$  % à ce jour.

Toutefois selon les publications Orféor titrant « BCE la fin définitive de la baisse ? » avec une inflation proche du niveau objectif de 2% depuis plusieurs mois, la BCE a décidé ce jeudi de maintenir inchangés ses taux directeurs, confirmant la fin de l'assouplissement monétaire.

Les taux de la BCE resteront donc respectivement :

- Taux de dépôt : 2,00%
- Taux de refinancement : 2,15%
- Taux de facilité de prêt marginal : 2,40%

Christine Lagarde a souligné que « le processus de désinflation est terminé : l'inflation est au niveau voulu, l'économie est solide et le marché du travail résilient ». La présidente de la BCE a tenu à préciser pour autant que les décisions futures seront prises réunion par réunion, en fonction des données économiques.

Où l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

**APPROUVE** le choix de sélectionner l'offre du Crédit Mutuel, à 3.50%, à taux fixe et sur 20 ans, aux conditions indiquées ci-dessus.

**DECIDE** de mobiliser avant le 19/12/2025 les fonds.

**DECIDE** d'autoriser le maire à procéder à des placements de trésorerie sur les fonds issus des cessions d'actifs et de solliciter auprès de la DGFIP les procédures nécessaires.

**AUTORISE** le maire à signer toutes pièces utiles.

Fait et délibéré les jour, mois en an que dessus,  
Pour extrait certifié conforme  
Délibération rendue exécutoire par publication ou notification

à compter du 17/09/2025.....

Fait à Toulouges, le 16 septembre 2025

Le Maire,

  
Nicolas BARTHE

Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte consécutivement à sa transmission en préfecture.  
INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.  
INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Président dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.  
INFORME que le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

DELIBERATION PUBLIEE et MISE EN LIGNE le : 17/09/2025